



# DECLARATION DE LA CNSIS DU 30 MARS 2022

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s,

Les décrets qui nous sont présentés aujourd'hui, feront causer un moment, il y a ceux qui seront mécontents et ceux qui seront satisfaits, et les autres dont nous faisons partie. Quand aurons-nous ces débats francs et éclairés pour permettre à chacun de mesurer les conséquences de ces changements ?

Sur le projet de décret des gestes techniques, comment se prononcer sans savoir : qui pratiquera ces gestes, par qui les agents seront formés, combien de temps durera la formation, quel est l'objectif en pourcentage d'effectifs formés, l'estimation du nombre de gestes pratiqués par an pour les "nouveaux" gestes, quel coût pour les matériels et produits ?

Sur la réforme des transports sanitaires urgents primaires et de la garde ambulancière : avec quels critères est évalué l'objectif fixé, quel délai admissible pour un territoire interdépartemental, que peuvent attendre les services d'incendie et de secours les plus ruraux ?

Outre l'aspect pécuniaire, qui reste une projection, pensez-vous qu'il sera positif pour les SIS ?

Que ces textes amélioreront la perte d'attractivité subie par le métier ?  
Nous n'en sommes pas persuadés.

On a bien compris la volonté des pouvoirs publics concernant la diminution des carences, mais cela ne résout pas immédiatement la question importante : comment arme-t-on réglementairement un engin d'incendie en journée surtout en milieu rural ?

Et de cette question il faudra bien finir par parler, avant que la presse ne relaie les drames qui découleront de nos lacunes.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, merci de votre attention.